



# HISTOIRE DE LA CFE-CGC

**1.** En quelle année a été créée la CGC ?

- A. 1944      B. 1945  
C. 1951      D. 1952

**2.** Quel était le nom du premier président de la CGC ?

- A. Jean Ducros    B. Jean Mineur  
C. Jean Menu     D. Jean Dujardin

**3.** En quelle année la CGC devient-elle la CFE-CGC ?

- A. 1944      B. 1981  
C. 1988      D. 1999

**4.** Quand la CFE-CGC a-t-elle rejoint Twitter ?

- A. Qui ça ?  
B. En juillet 2009  
C. Cette année, lors de la proposition de rachat par Elon Musk



**5.**

**QU'EST QUE LE « CALUMET DE LA PAIX SOCIALE » ?**

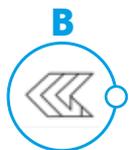
- A. Le nom du groupe projet du service protection sociale de la CFE-CGC  
B. Les propositions de la CFE-CGC  
C. Un bon western italien des années 70  
D. Un think tank social proche de la CFE-CGC

**6.** Reliez le titre de l'ouvrage à son auteur :

- |                                 |                       |                       |                      |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| A. Les aventuriers de l'an 2000 | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | I. Jean-Luc Cazettes |
| B. Plein cadre                  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | II. Marc Vilbenoît   |
| C. Qu'est-ce que la CFE-CGC ?   | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | III. Paul Marchelli  |

7.

## ASSOCIEZ CES LOGOS À LEUR DATE DE CRÉATION :



O I. 1945

O II. ANNÉES 1970

O III. 1981

O IV. 1987

O V. 2006

O VI. 2013



8.

## ATTRIBUEZ SES BONS CHIFFRES À LA CFE-CGC

- |   |                       |                       |                    |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| A. Unions départementales               | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | I. 150 000         |
| B. Unions régionales (DROM-COM compris) | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | II. Plus de 10 000 |
| C. Fédérations                          | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | III. 27            |
| D. Sections syndicales                  | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | IV. 18             |
| E. Adhérents                            | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | V. 96              |

## 9. Le prochain Congrès de la CFE-CGC est programmé en mars 2023 à Tours. Il s'agira de son :

- A. 27<sup>e</sup>      C. 38<sup>e</sup>  
B. 32<sup>e</sup>      D. 42<sup>e</sup>

## 10. Un Congrès confédéral s'est déjà tenu à Tours. À quelle date ?

- A. 1975  
B. 1984  
C. 1993  
D. 1999

## 11. En quelle année a été créée, sous l'impulsion de la CGC, l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ?

- A. 1966  
B. 1976  
C. 1986

## RÉPONSES

**1 A** - Des ingénieurs et des cadres, qui souhaitent affirmer la spécificité de leur situation, ont créé le comité d'action intersyndicale des ingénieurs et cadres (CASIC) qui deviendra, à l'automne 1944, la Confédération générale des cadres (CGC).

**2 A** - La CGC est constituée à l'époque de 32 fédérations et syndicats de cadres dont la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs (FNSI), la Confédération générale des cadres de l'économie française (CGCE), le Groupe syndical des cadres diplômés (GS CD) et la Fédération des ingénieurs, agents de maîtrise et techniciens des industries mécaniques et métallurgiques (Fiatim).

**3 B** - Lors de son 25<sup>e</sup> congrès où Jean Menu est réélu président, la CGC prend la dénomination Confédération française de l'encadrement-CGC, s'ouvrant aux techniciens et aux agents de maîtrise. Il faudra attendre 1984 pour que la transformation du sigle CGC en CFE-CGC soit effective.

**4 B** - La CFE-CGC y compte aujourd'hui plus de 60 000 abonnés, ce qui la place en tête des grandes organisations syndicales.

**5 B** - Ce recueil de propositions thématiques (emploi, formation, protection sociale, participation...) a été adopté lors de l'inter-congrès de 1988.

**6 A-III ; B-II ; C-I** - Publié en 1986, « Les aventuriers de l'an 2000 » (Lattès) a été écrit par Paul Marchelli (président confédéral de 1984 à 1993) qui livre une analyse sociologique de la société française. Publié en 1996 « Plein cadre » (Le Monde) est un livre d'entretiens avec Marc Vilbenoît, président depuis 1993 de la CFE-CGC. « Qu'est-ce que la CFE-CGC ? » (L'Archipel), publié en 2002 par Jean-Luc Cazettes (président confédéral de 1999 à 2005), présente la stratégie syndicale de la CFE-CGC.

**7 A-III ; B-II ; C-I ; D-VI ; E-V ; F-IV.**

**8 A-V ; B-IV ; C-III ; D-II ; E-I.**

**9 C.**

**10 D** - C'est Jean-Luc Cazettes qui fut élu à l'occasion de ce 31<sup>e</sup> Congrès, succédant à Marc Vilbenoît.

**11 A** - En mars 1966, la CGC propose de créer un organisme paritaire pour l'emploi des cadres. Elle transmet au CNPF (l'ancien nom du MEDEF) un projet avec une cotisation obligatoire salarié cadre/employeur, soumis aux autres organisations syndicales de cadres. La convention nationale interprofessionnelle est signée le 18 novembre 1966 : l'APEC est née !



# CSE LES RÉUNIONS

**12.** En l'absence d'accord collectif fixant un nombre minimal de réunions annuelles, le comité social et économique (CSE) se réunit tous les deux mois dans les entreprises de moins de 300 salariés et tous les mois dans celles d'au moins 300.

VRAI  FAUX

**14.** Sauf usage ou convention contraire, le temps passé à des réunions de préparation du CSE est considéré comme :

- A. Du temps de travail effectif
- B. Du temps de délégation

**15.** En cas de désaccord entre le président et le secrétaire du CSE sur l'ordre du jour, l'un et l'autre peuvent :

- A. Annuler la réunion du CSE
- B. Passer en force
- C. Proposer une réunion extraordinaire sur le point litigieux
- D. Saisir le juge en référés du tribunal de grande instance (TGI)

**16.** Pour préparer une réunion consultative du CSE, l'employeur doit vous transmettre les documents nécessaires :

- A. Selon un délai fixé par la loi
- B. Selon un délai fixé par accord collectif
- C. Trois jours avant (soit en même temps que l'ordre du jour) en l'absence d'accord
- D. Le jour de la réunion en l'absence d'accord

**17.** Quatre catégories de personnes participent aux réunions du CSE (ordinaires ou extraordinaires). Ajoutez celle qui manque :

- 1. L'employeur
- 2. Les membres titulaires de la délégation du personnel ou, en leur absence, les suppléants
- 3. Les représentants syndicaux
- 4. ....

**13.** Voici une liste de sujets. Validez ceux qui sont à traiter durant les réunions du CSE :

- A. Attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- B. Orientations stratégiques de l'entreprise
- C. Situation économique et financière de l'entreprise
- D. Politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi
- E. Questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise
- F. Questions relatives à la santé, sécurité et conditions de travail
- G. Informations/consultations ponctuelles (restructuration et compression des effectifs, activité partielle...)
- H. Informations trimestrielles
- I. Réclamations individuelles ou collectives

18.

## UN VOTE AU CSE DOIT SE DÉROULER OBLIGATOIREMENT À BULLETIN SECRET QUAND IL PORTE SUR :

- A. La nomination du médecin du travail
- B. La rupture du contrat d'un salarié protégé
- C. La nomination d'un cabinet d'expertise économique
- D. La destitution du président



## RÉPONSES

19. Le CSE peut s'opposer à la convocation d'une réunion extraordinaire par l'employeur de sa propre initiative.

- OUI  NON

21. Si la réunion du CSE aborde des sujets confidentiels, l'employeur peut imposer l'arrêt de l'enregistrement ou de prise de notes :

- OUI  NON

23. Une suspension de séance est possible pendant une réunion en visioconférence.

- OUI  NON

25.

## QUI EST RESPONSABLE DE RETRANSCRIRE LES DÉBATS DU CSE ?

- A. Le président
- B. Le secrétaire
- C. Un dactylographe extérieur
- D. L'élu désigné en début de séance

20. La rédaction par le CSE d'un avis motivé, favorable ou défavorable, faisant suite à un vote en séance, oblige l'employeur à en tenir compte.

- OUI  NON

22. Lorsque l'employeur remet aux membres du CSE des documents confidentiels, il peut les empêcher de les emporter.

- OUI  NON

24. En dehors de la Covid et en l'absence d'accord collectif, combien de réunions du CSE en visioconférence sont-elles prévues par le Code du travail ?

- A. Une par an
- B. Trois par an
- C. Cinq par an
- D. Ne fixe pas de chiffre

26. Quand le procès-verbal peut-il être communiqué aux salariés ?

- A. Dès que le secrétaire en juge bon
- B. Dès sa validation par le président
- C. Dès sa validation par le CSE suivant
- D. Cela dépend de la taille de l'entreprise

12 Vrai.

13 Tous!

14 B.

15 C et D.

16 B, C, D - Deux exceptions à cette règle: concernant le licenciement économique collectif, les informations doivent être transmises avec l'ordre du jour définitif; et lorsque le CSE est consulté dans le cadre d'une OPA, il doit être informé dans les 2 jours qui suivent la publication de l'offre.

17 - Les personnes invitées (inspecteur du travail, médecin du travail...).

18 A et B - De manière générale, la manière de voter en CSE n'est pas légalement imposée. Elle peut se dérouler à main levée, par voie électronique, à bulletin secret, etc.

19 Non - L'employeur peut de sa propre initiative provoquer des réunions extraordinaires lorsque des circonstances particulières l'exigent.

20 Non - L'employeur est contraint de consulter le CSE sur de nombreux sujets (orientations stratégiques, situation économique de l'entreprise, politique sociale, licenciement économique...) sous peine d'un délit d'entrave, mais pas de suivre son avis.

21 Non - Dans ce cas, faire deux procès-verbaux (PV) peut être une solution: un PV diffusable aux salariés et un PV avec les informations confidentielles.

22 Non - Le président du CSE ne peut pas empêcher d'emporter ces documents, les élus étant tenus à une obligation de discrétion. Les conséquences du non-respect de ce caractère confidentiel peuvent entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

23 Oui - Cette faculté est garantie par décret. Cependant, la loi ne donne pas plus de précisions.

24 B - Pour dépasser trois réunions par an en visio, il faut, en tant que délégué du personnel, négocier avec l'employeur un accord sur ce sujet.

25 B - Le secrétaire est censé retranscrire les débats pour créer le procès-verbal de la réunion. La tâche peut être répartie entre tous les membres par point traité ou confiée à un dactylographe si le budget le permet.

26 C - Le règlement intérieur du CSE précise les modalités de publicité: affiché dans l'entreprise, publié sur l'intranet, envoyé par e-mail... Pour une information plus rapide du personnel, le CSE peut diffuser un flash reprenant les points essentiels de la réunion sans attendre l'adoption du PV officiel.

# CSE

## LES MOYENS

**27.** Le CSE peut faire appel à un expert pour l'aider à accomplir sa mission.

VRAI

FAUX

**28.** Le recours à une expertise doit être voté en CSE à la majorité des membres présents.

VRAI  FAUX

**29.** Quels points l'employeur peut-il contester devant le juge judiciaire ?

- A. La nécessité de l'expertise
- B. Son étendue
- C. Sa durée
- D. Le choix de l'expert
- E. Le coût final de l'expertise

**30.** Si l'employeur refuse de transmettre à l'expert les documents qu'il réclame, il commet :

- A. Un délit pénal
- B. Un délit d'entrave
- C. Pas de délit

**31.** L'employeur a l'obligation de fournir au CSE un local aménagé d'une superficie d'au moins 20 m<sup>2</sup>.

VRAI  FAUX

**33.** Un CSE qui embauche au moins onze salariés doit mettre en place des élections professionnelles pour qu'ils bénéficient d'un CSE et d'une représentation collective.

VRAI  FAUX

**34.** Parmi ces budgets distincts, quels sont les deux dont dispose effectivement un CSE ?

- A. Un budget alloué aux activités sociales et culturelles
- B. Un budget de fonctionnement
- C. Un budget exceptionnel pour les actions en justice
- D. Un budget de financement du développement syndical

**35.** Le principe des vases communicants peut-il s'appliquer entre les deux budgets du CSE ?

OUI  NON

**36.** Un membre du CSE dispose, pendant ses heures de délégation, du droit de :

- A. Circuler librement dans l'entreprise
- B. Contacter les salariés à leur poste de travail
- C. Convoquer un représentant de la direction dans le local du CSE

**37.** Le temps de trajet pour se rendre aux réunions du CSE obligatoires est considéré comme du temps de travail et n'est pas décompté du crédit d'heures de délégation.

VRAI  FAUX

**32.**

**LE CSE D'UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 50 SALARIÉS PEUT EMBAUCHER UN OU PLUSIEURS SALARIÉS POUR S'OCCUPER DE SON FONCTIONNEMENT INTERNE :**

VRAI  FAUX

38.

## LORSQU'UN MEMBRE DU CSE POSE DES HEURES DE DÉLÉGATION PENDANT SON TEMPS DE TRAVAIL, L'EMPLOYEUR DOIT ÊTRE INFORMÉ :

- A. Des horaires de cette délégation
- B. De son motif
- C. Du lieu d'utilisation



**41.** Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, les membres titulaires du CSE élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de :

- A. 5 heures
- B. 5 jours
- C. 10 jours

**42.** Voici une liste de salariés protégés. Saurez-vous la compléter par les deux catégories qui manquent ?

- A. Les membres élus au CSE, titulaires comme suppléants
- B. Les représentants syndicaux au CSE
- C. Les « anciens » de ces deux catégories jusqu'à six mois après leur mandat
- D. Le salarié ayant demandé la tenue d'élections professionnelles
- E. ....

**43.** Pour le délégué syndical ou le représentant syndical, la protection contre le licenciement s'applique, après la fin de son mandat, pendant une durée de :

- A. 6 mois
- B. 12 mois
- C. 24 mois

**44.** Un salarié protégé peut néanmoins être licencié pour motif économique, faute grave ou inaptitude.

VRAI  FAUX

**39.** Un membre du CSE peut dépasser son volume d'heures de délégation.

**Oui,**  
en cas de circonstances exceptionnelles

**Non,**  
c'est rigoureusement interdit

**40.** Le Code du travail prévoit plusieurs types de droit d'alerte permettant au CSE de saisir l'employeur. Quel est le celui qui manque dans cette liste ?

- A. Le droit d'alerte économique
- B. Le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- C. Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent ainsi qu'en matière de santé publique et d'environnement

D. ....

**27 Vrai** - Cet expert peut intervenir dans le cadre d'une consultation obligatoire récurrente (orientations stratégiques, situation économique...) ou ponctuelle.

**28 Vrai.**

**29 Tous** - Le juge doit statuer dans les dix jours à partir de la saisine et sa décision n'est pas susceptible d'appel.

**30 B** - L'expert a accès à tous les documents nécessaires pour accomplir sa mission, y compris ceux auxquels le CSE n'a pas accès.

**31 Vrai** - Pour le local aménagé, faux pour la superficie qui n'est précisée nulle part.

**32 Vrai** - Ce ou ces salariés sont rémunérés par le CSE ou par l'employeur selon les cas.

**33 Vrai.**

**34 A et B.**

**35 Oui** - Dans la limite d'un transfert de 10 % de l'excédent budgétaire de l'un vers l'autre.

**36 A et B** - Sous réserve de ne pas gêner l'accomplissement du travail, un élu du CSE peut effectuer la « tournée des salariés », mais il n'est pas tout puissant !

**37 Vrai.**

**38 A** - Le motif de prise des heures et le lieu n'ont pas à être mentionnés sur l'e-mail ou le bon de délégation. Cela reviendrait à un contrôle de l'utilisation des heures.

**39 Oui** - Selon la jurisprudence, il faut un événement important et inhabituel pour justifier un dépassement des heures de délégation mais cette notion n'est pas définie dans le Code du travail.

**40 - Il s'agit du droit d'alerte sociale.**

**41 B.**

**42 Les candidats aux élections professionnelles et les représentants de proximité.**

**43 B** - Contrairement aux élus du CSE (6 mois).

**44 Vrai** - L'employeur doit suivre les règles de droit commun prévues par la loi comme s'il s'agissait d'un salarié non-protégé.

## RÉPONSES

# EMPLOI, TÉLÉTRAVAIL, FORMATION

**45.** L'accord national interprofessionnel (ANI) du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail remplace l'ANI télétravail de 2005.

VRAI  FAUX

**46.** Concernant le rythme de télétravail, la CFE-CGC préconise :

- A. Un nombre maximal de deux jours de télétravail hebdomadaire
- B. Un nombre maximal de trois jours de télétravail hebdomadaire
- C. Un jour de présence collective hebdomadaire dans l'entreprise
- D. Deux jours de présence collective hebdomadaire dans l'entreprise

**47.** Le télétravail contraint (différent du régulier ou de l'occasionnel) est appelé par la CFE-CGC :

- A. Continuation d'activité à domicile (CAD)
- B. Continuité d'activité à domicile (CAD)
- C. Continuité d'activité à demeure (CAD)
- D. Convention d'activité à domicile (CAD)

**49.** L'Urssaf autorise les entreprises à prendre en charge les frais occasionnés par le télétravail en versant aux salariés concernés une allocation forfaitaire.

VRAI  FAUX

**48.**

**LA CFE-CGC PROPOSE DE METTRE EN PLACE UNE PLAGE HORAIRE ÉLARGIE DE TRAVAIL AFIN QUE LE SALARIÉ EN TÉLÉTRAVAIL PUISSE CONCILIER SES TEMPS DE VIE.**

VRAI  FAUX

**50.** Le forfait-jours a été créé par :

- A. La loi Auroux du 13 novembre 1982
- B. La loi Aubry II du 19 janvier 2000
- C. La Loi Travail du 8 août 2016
- D. Les ordonnances Macron de 2017

**51.** Un salarié « astreint à un horaire de travail » peut être en forfait-jours.

VRAI  FAUX

**52.** Les cadres sont les seuls salariés éligibles au forfait-jours.

VRAI  FAUX

**53.** La CFE-CGC a obtenu par trois fois la reconnaissance de la violation de la charte sociale européenne par le forfait-jours.

VRAI  FAUX

**54.** Le catalogue du Centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC (2<sup>e</sup> semestre 2022) répertorie l'ensemble des cursus qu'il organise.

VRAI  FAUX



**55.** Le conseil en évolution professionnelle (CEP) peut être apporté par cinq opérateurs. Lequel manque dans cette liste ?

- A. Pôle emploi
- B. Cadre emploi
- C. Mission locale
- D. Opérateur régional choisi par appel d'offres
- E. ....

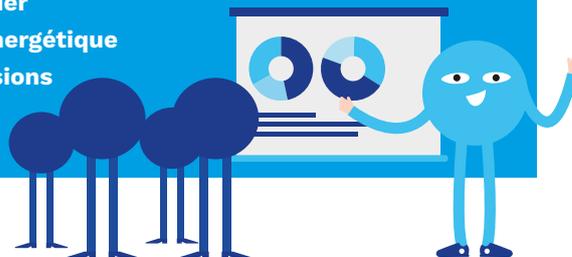
**56.** Le Compte personnel de formation (CPF), auparavant crédité en heures, a été converti en euros au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à raison de :

- A. 10 euros par heure acquise
- B. 15 euros par heure acquise
- C. 20 euros par heure acquise
- D. 30 euros par heure acquise

**57.**

**LE CPF DE TRANSITION EST UN CONGÉ FINANÇANT DES FORMATIONS SOUVENT CÔUTEUSES OU DE LONGUE DURÉE PERMETTANT AU SALARIÉ DE :**

- A. Déménager pour changer de région
- B. Évoluer ou changer de métier
- C. Se former à la transition énergétique
- D. Se reposer entre deux missions



**58.** Le congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) porte sur :

- A. 3 jours par an
- B. 12 jours par an
- C. 18 jours par an

**60.** Une rupture conventionnelle n'est valable que si elle s'accompagne d'une indemnité versée par l'employeur au salarié, qui ne peut être inférieure à l'indemnité de licenciement.

VRAI  FAUX

**59.** La CFE-CGC a publié en mars 2022 un guide des formations des universités et des grandes écoles axées sur la valorisation des parcours des élus.

VRAI  FAUX

**61.** Après signature d'un accord de rupture conventionnelle, quels sont les délais qui s'appliquent ?

- A. 15 jours calendaires de droit de rétractation pour le salarié et l'employeur
- B. 15 jours ouvrables pour l'homologation par la Direccte
- C. 2 mois pour l'accord de l'inspection du travail s'il s'agit d'un salarié protégé

**45 Faux** - L'ANI de 2005 a fait l'objet d'une réaffirmation dans celui de 2020, en tant que source de droits pour les télétravailleurs. Les deux accords coexistent.

**46 A et C** - La CFE-CGC considère que le télétravail est un mode d'organisation par exception et que les locaux de l'entreprise restent le lieu de travail principal pour les salariés.

**47 B** - (continuité d'activité à domicile). « Le télétravail est codifié, rappelle François Hommeril, président de la CFE-CGC. Se retrouver avec son ordinateur dans la cuisine, avec les enfants qui couinent, ce n'est pas du télétravail. »

**48 Vrai** - Exemple pratique : un salarié en télétravail commence sa journée à 9 h par une visioconférence, s'interrompt à 11 h pour faire une heure de vélo, va chercher ses enfants à l'école à 16 h et reprend le travail jusqu'à 19 h.

**49 Vrai** - Cette allocation forfaitaire dispense de la production de justificatifs et peut être cumulée avec le remboursement sur justificatifs de certaines dépenses.

**50 B** - Sur une proposition originale de la CFE-CGC en novembre 1998, malheureusement régulièrement dévoyée depuis par le législateur.

**51 Faux** - Le forfait-jours est un mode dérogatoire d'organisation du temps du travail permettant de rémunérer un salarié en contrepartie d'un nombre de jours travaillés chaque année. Il ne concerne que ceux qui gèrent leur emploi du temps de façon autonome.

**52 Faux** - La loi du 2 août 2005 « en faveur des petites et moyennes entreprises » a élargi le dispositif aux non-cadres, sous certaines conditions.

**53 Vrai** - Par décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS) du 16 novembre 2001, du 12 octobre 2004 et du 23 juin 2010 pour violation du droit à une durée raisonnable de travail et à une rémunération équitable.

**54 Faux** - Sur l'intranet CFE-CGC réservé aux adhérents et aux militants figurent en outre les stages du CFS dans les unions territoriales, avec les dates et formulaires d'inscription.

**55** - L'Apec, pour les cadres. Le CEP a notamment pour mission d'accompagner les salariés qui le souhaitent dans leur projet de transition professionnelle.

**56 B**

**57 B** - (changer de métier). Le CPF de transition est accessible sous réserve d'un certain temps de présence dans l'entreprise où l'on travaille.

**58 B et C** - Ce congé rémunéré de 12 jours par an accessible aux salariés est porté à 18 jours par an pour les animateurs de formations et les représentants syndicaux.

**59 Vrai** - Le guide répertorie plusieurs dizaines de formations certifiantes reconnaissant le parcours social des militants (cursus, conditions d'admission, etc.).

**60 Vrai** - La rupture conventionnelle a pour pierres angulaires le commun accord du salarié et de l'employeur et le bénéfice pour le salarié de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

**61 A, B et C** - À noter que contrairement à la procédure applicable aux salariés non protégés, le silence de l'inspecteur du travail vaut rejet de cette demande.

# ÉCONOMIE, NUMÉRIQUE, LOGEMENT, RSE

**62. Attribuez à chaque thème son nombre de points maximal dans l'index de l'égalité femmes-hommes (sur 100).**

- |  |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>A.</b> Répartition des augmentations individuelles  | <input type="radio"/> |                       |
| <b>B.</b> Répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) | <input type="radio"/> | <b>I.</b> 40 points   |
| <b>C.</b> Écarts de rémunération   | <input type="radio"/> | <b>II.</b> 20 points  |
| <b>D.</b> Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations  | <input type="radio"/> | <b>III.</b> 15 points |
| <b>E.</b> Augmentations au retour d'un congé maternité   | <input type="radio"/> | <b>IV.</b> 10 points  |

**63. Quel score a obtenu la Confédération CFE-CGC à cet index pour l'année 2022 au titre des données 2021 ?**

- A.** 82/100  
**B.** 89/100  
**C.** 94/100

**64. Combien de salariés en France ont accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou à un plan d'épargne salariale ?**

- A.** 5,5 millions    **C.** 9,5 millions  
**B.** 7,5 millions    **D.** 11,5 millions

**65. Un plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) peut être mis en place sans abondement de l'employeur.**

- VRAI**     **FAUX**

**66. Quelles sont les quatre organisations syndicales à l'origine de la création, en 2002, du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ?**

- A.** CFDT                      **D.** CFE-CGC  
**B.** CGT                        **E.** CFTC  
**C.** FO

**67. Tous les employeurs sont soumis à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).**

- VRAI**     **FAUX**

**68. Action Logement propose le prêt accession, un prêt à taux réduit pour financer son achat immobilier. Quel en est le taux ?**

- A.** 0,25 %                      **C.** 0,75 %  
**B.** 0,5 %                        **D.** 1 %

## RÉPONSES

**62 A - II ; B-III ; C-I ; D-IV ; E-III.**

**63 B** (89/100).

**64 C** - Selon le ministère du Travail, 52,8 % des salariés du secteur privé non agricole en bénéficiaient fin 2020, et l'accès à au moins un dispositif progresse de façon marquée dans les entreprises de 1 à 9 salariés.

**65 Vrai** - Ce n'est pas illégal. Les salariés conservent néanmoins un intérêt à y verser leur épargne. Ils peuvent monétiser des jours de congé depuis leur compte-épargne-temps (CET) ou leur stock de jours non pris pour les défiscaliser.

**66 A, B, D, E** - L'instance syndicale, qui a fêté cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire, travaille au développement de l'épargne salariale pour tous les salariés et à la promotion de l'investissement socialement responsable (ISR).

**67 Faux** - Seules les entreprises du secteur privé non-agricole de plus de 50 salariés ont l'obligation légale d'y consacrer chaque année 0,45 % de leur masse salariale.

**68 B** - Pour en bénéficier (montant maximum : 40 000 euros), il faut être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus. La durée du prêt, libre, peut s'étendre jusqu'à 25 ans.

**69 Vrai** - Notamment si le traitement des données répond à l'exécution d'un contrat (ex : le contrat de travail et la paie associée), à une obligation légale (ex : un employeur soumis à des traitements de lutte contre la fraude) ou à un intérêt légitime (ex : un registre de collaborateurs ayant accès à une salle sécurisée après un vol).



**69.** L'acquisition par l'employeur de données personnelles peut se faire sans le recueil du consentement du collaborateur.

**VRAI**     **FAUX**

**70.** À quelle sanction (en pourcentage de chiffre d'affaires annuel mondial de l'exercice précédent) s'expose une entreprise en cas de violation du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ?

A. 1 à 2 %    C. 4 à 6 %  
B. 2 à 4 %    D. 6 à 8 %

**71.** Le comité social et économique (CSE) est-il doté d'attributions concernant les enjeux environnementaux ?

**OUI**     **NON**

**72.** La CFE-CGC est le premier syndicat français à avoir adhéré au Global Compact de l'ONU sur le respect des normes internationales du travail et de l'environnement.

**VRAI**     **FAUX**

**73.** De quelle instance la CFE-CGC assure-t-elle actuellement la vice-présidence ?

A. Le Conseil national de la transition écologique  
B. L'Office français de la biodiversité  
C. La Plateforme RSE

**75.** Par quelle organisation la CFE-CGC a-t-elle été reconnue, en 2021, « partenaire engagé pour la nature » ?

A. France Nature Environnement    B. L'Office français de la biodiversité    C. WWF

**74.**

**QUELLE GRANDE NORME INTERNATIONALE EST LE PREMIER STANDARD EN MATIÈRE DE RSE ? :**

A- ISO 9000  
B- ISO 26000  
C- ISO 31000  
D- ISO 45001



**70 B** - C'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui peut prononcer ces amendes administratives.

**71 Oui** - Depuis la loi Climat et résilience du 24 août 2021. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, le CSE se voit attribuer des prérogatives et des moyens : informations-consultations par l'employeur, accès à la Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) et formation des élus.

**72 Vrai** - En date du 1<sup>er</sup> février 2018. La CFE-CGC a ensuite publié, le 29 mars 2020 sur le site de l'ONU, sa Communication sur l'Engagement (COE), traduisant son engagement éco-responsable.

**73 C** - Depuis mars 2022, en la personne de François Moreux, délégué national confédéral. Rattachée au Premier ministre, la Plateforme RSE formule des recommandations (reporting extra-financier, gouvernance, relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants...).

**74 B** - Elle a été publiée en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), fixant des lignes directrices (et non des exigences) pour les entreprises, collectivités, ONG, syndicats... Les autres propositions sont relatives à la qualité (ISO 9000), à la gestion des risques (ISO 31000) et à la santé/sécurité au travail (ISO 45001).

**75 B** - Sous la tutelle de l'État, l'OFB agit pour la préservation des milieux aquatiques, terrestres et marins. Le label « partenaire engagé pour la nature » est décerné aux collectivités territoriales et aux partenaires qui s'engagent au travers d'une charte et d'un plan d'action.

**RÉPONSES**



# PROTECTION SANTÉ AU ÉG DES CHA

**76.** Quel est l'âge moyen de départ en retraite en France ?

- A. 59,9 ans
- B. 60,9 ans
- C. 61,9 ans
- D. 62,9 ans

**79.** Les cadres au forfait-jours ne bénéficient pas de la retraite progressive.

- VRAI  FAUX

**81.** Le 1,5 % peut contribuer au financement du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail.

- VRAI  FAUX

**83.** Il existe une visite médicale de mi-carrière.

- VRAI  FAUX



**77.** Pour les générations nées en 1964, 1965 et 1966, quel est le nombre de trimestres requis pour partir à la retraite avec un taux plein ?

- A. 169
- B. 170
- C. 171
- D. 172

**80.** Depuis 2019, les bénéficiaires du 1,5 % prévoyance sont :

- A. Les ingénieurs et cadres seulement
- B. Les employés, techniciens et agents de maîtrise assimilés aux ingénieurs et cadres seulement
- C. Ces deux catégories

**82.** Déclarer un syndrome d'épuisement professionnel (SEP) se fait par :

- A. Une déclaration d'un accident du travail
- B. Une déclaration d'une maladie professionnelle
- C. Les deux

**84.** Un employeur est tenu de négocier un droit à la déconnexion.

- VRAI  FAUX

**78.**

COMBIEN DE TRIMESTRES À PRIX RÉDUIT EST-IL POSSIBLE DE RACHETER ?

- A. 2
- B. 4
- C. 6
- D. 8



**85.** Un accident sur le lieu où est exercé le télétravail pendant l'activité professionnelle est présumé être un accident de travail.

- VRAI  FAUX

# SOCIALE, TRAVAIL, ÉQUALITÉ DROITS

**86. Lesquels de ces types de congés permettent aux salariés d'aider leurs proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie ?**

- A. Le congé de solidarité familiale
- B. Le congé de proche aidant
- C. Le congé de présence parentale

**88. Le don de jour(s) de repos est-il anonyme ?**

- OUI  NON

**87. Combien y a-t-il d'aidants familiaux en France ?**

- A. 2 millions
- B. 5 millions
- C. Plus de 10 millions

**89. Quand a été signé le premier partenariat entre la CFE-CGC et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ?**

- A. 1998
- B. 2004
- C. 2008
- D. 2014

**90.**

**CONSISTANT À RENDRE LES SERVICES NUMÉRIQUES UTILISABLES PAR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE EST UNE OBLIGATION JURIDIQUE POUR TOUS LES EMPLOYEURS.**

- VRAI  FAUX

## RÉPONSES

**76 D** - L'âge moyen de départ en retraite était de 62,9 ans en 2021 (contre 62,8 ans en 2020 et en 2019), selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Il est un peu plus élevé pour les femmes : 63,2 ans contre 62,7 ans pour les hommes.

**77 A** - Les 170 trimestres concernent les générations nées en 1967, 1968 et 1969). Les 171 trimestres s'appliquent à celles nées en 1970, 1971, 1972. Enfin, pour les générations nées depuis 1973, le nombre requis est de 172 trimestres.

**78 B** - Les jeunes actifs ayant fait des études supérieures peuvent racheter jusqu'à quatre trimestres à tarif réduit avec un abattement forfaitaire de 670 euros pour un trimestre pris en compte pour le taux, ou de 1 000 euros pour un trimestre pris en compte pour le taux et la durée.

**79 Faux** - Grâce à la CFE-CGC, qui a obtenu gain de cause auprès du Conseil constitutionnel, les salariés au forfait-jours peuvent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, faire une demande de retraite progressive. Le dispositif permet de percevoir une partie de sa pension de retraite de base et complémentaire tout en poursuivant une activité réduite.

**80 C** - Le « 1,5 % prévoyance » ou encore « 1,50 % cadres » désigne la cotisation obligatoire, en vertu d'accords nationaux interprofessionnels, à la charge de l'employeur, consacrée à la couverture du risque prévoyance et dont bénéficient les salariés cadres et assimilés.

**81 Faux** - Le 1,5 % est une cotisation visant à couvrir la prévoyance et affectée en priorité aux garanties liées au décès. Le complément d'indemnisation par l'employeur, qui permet lors d'un arrêt de travail de percevoir sous conditions une indemnité totale à hauteur de 90 % puis 66,66 % du salaire, est une obligation légale différente.

**82 C** - Les deux voies sont possibles. La déclaration d'un accident du travail permet toutefois une reconnaissance plus facile de l'origine professionnelle du SEP que la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle.

**83 Vrai** - Depuis mars 2022, une « visite médicale de mi-carrière » doit être organisée par le service de santé au travail auprès de tous les salariés, l'année de leur 45 ans, sauf autre âge déterminé par accord de branche. À la fin de cet examen, le médecin du travail peut proposer des aménagements de poste ou d'horaires de travail.

**84 Vrai** - Le Code du travail stipule que l'employeur doit négocier « les modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion et la mise en place par l'entreprise de dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ». À défaut d'accord, l'employeur doit élaborer, après avis du CSE, une charte.

**85 Vrai** - Il peut s'avérer utile de préciser par écrit le lieu de télétravail. Ainsi, en cas d'accident, il sera plus facile d'établir que le lieu de l'accident constituait le lieu de travail.

**86 Les trois** - Ces congés ouvrent à des droits différents selon les situations : certains envisagent le fractionnement, d'autres non ; certains prévoient que la durée soit prise en compte pour la détermination des droits que le salarié ou l'agent tient de son ancienneté, d'autres non.

**87 C** - La France compte plus de 10 millions d'aidants familiaux. Ils soutiennent au quotidien un proche devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap ou d'une maladie. Dans 90 % des cas, l'aidant soutient un membre de sa famille, principalement ses parents.

**88 Oui** - Les salariés peuvent donner anonymement les jours de repos qu'ils n'ont pas pris à un salarié aidant de l'entreprise. Si c'est dans le cas du congé annuel, seuls les jours excédant 24 jours ouvrables peuvent être cédés.

**89 B** - Chargé du développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'Agefiph a renouvelé, en 2021, sa convention triennale avec la CFE-CGC. Depuis septembre 2021, l'Agefiph est présidée par Christophe Roth, délégué national CFE-CGC.

**90 Faux** - Elle concerne les personnes morales de droit public ; les personnes morales de droit privé déléguataires d'une mission de service public et les entreprises qui réalisent au moins 250 millions d'euros de chiffre d'affaires en France.

# FONCTION PUBLIQUE, INTERNATIONAL

**91.** Combien d'agents compte la fonction publique en France ?

- A. 4,7 millions
- B. 5,7 millions
- C. 6,7 millions

**92.** Les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique sont programmées en 2023.

- VRAI  FAUX

**93.** Il existe, dans la fonction publique, un accord encadrant la pratique du télétravail.

- VRAI  FAUX

**94.**

COMME DANS LE PRIVÉ, LES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL ONT FUSIONNÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE LORS DU DERNIER QUINQUENNAT.

- VRAI  FAUX



**95.** Quels sont les faits qui entrent dans le champ du droit d'alerte ?

- A. Un crime
- B. Un délit
- C. Une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement ou d'un engagement international
- D. Une menace ou préjudice grave pour l'intérêt général

**96.** Reliez les lanceurs d'alerte aux affaires dénoncées

- |                    |   |   |                  |
|--------------------|---|---|------------------|
| A. Antoine Deltour | o | o | I. Wikileaks     |
| B. Chelsea Manning | o | o | II. Mediator     |
| C. Denis Robert    | o | o | III. Clearstream |
| D. Edward Snowden  | o | o | IV. LuxLeaks     |
| E. Irène Frachon   | o | o | V. CIA & NASA    |

# LES GUIDES CFE-CGC À VOTRE SERVICE !

Une large partie des questions de ce quiz social s'appuie sur les informations des nombreux guides thématiques réalisés et mis à jour par les équipes confédérales : les services Études et le service Communication, sous l'égide des secrétaires nationaux CFE-CGC. Un travail collectif pour informer, aiguiller et aider nos adhérents et nos militants dans l'exercice quotidien de leurs missions syndicales au sein des entreprises et des branches professionnelles.

Toutes ces ressources sont disponibles sur le site internet de la CFE-CGC (partiellement) et sur l'Intranet CFE-CGC (en intégralité). N'hésitez pas à les consulter, à les télécharger et à les partager auprès de vos collègues !



**97.** Quand a été signé le premier accord-cadre international (ACI), un instrument négocié par des multinationales pour les droits de leurs salariés et le respect des droits environnementaux et sociaux ?

- A. 1976
- B. 1988
- C. 1994
- D. 2000

**99.** Où se situe le siège de la Confédération européenne des cadres (CEC) ?

- A. À Bruxelles
- B. À Francfort
- C. À Paris



**98.**

**AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE, DANS QUEL SECTEUR SIGNE-T-ON LE PLUS D'ACI ?**

- A. La métallurgie
- B. Le commerce
- C. Le textile
- D. L'agro-alimentaire

**100.** Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), combien y a-t-il d'actifs et de retraités affiliés à un syndicat dans le monde ?

- A. 151 millions
- B. 251 millions
- C. 351 millions
- D. 451 millions

**91 B** - Selon la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique), la fonction publique employait 5,7 millions d'agents au 31 décembre 2020 : 2,53 millions dans la fonction publique d'État, 1,96 million dans la territoriale et 1,21 million dans l'hospitalière.

**92 Faux** - La date des élections pour le renouvellement des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des agents de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière, est fixée au 8 décembre 2022.

**93 Vrai** - Négocié avec les partenaires sociaux et signé par la CFE-CGC, un premier accord-cadre a été signé le 13 juillet 2021, fixant les modalités de mise en place du télétravail dans les différents services administratifs.

**94 Vrai** - La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié les instances représentatives du personnel (comités techniques et CHSCT). Place désormais, dans la fonction publique d'État, aux comités sociaux d'administration (CSA), aux comités sociaux territoriaux (CST) dans la territoriale et aux comités sociaux d'établissement (CET) dans l'hospitalière.

**95 A, B, C et D.**

**96 A-IV ; B-I ; C-III ; D-V ; E-II** - Antoine Deltour, comptable français, a fait trembler le Luxembourg en divulguant des documents fiscaux confidentiels. Analyste militaire, Chelsea Manning a fait des révélations sur l'armée américaine lors d'opérations en Afghanistan et en Irak. Denis Robert est à l'origine du scandale financier Clearstream (évasion fiscale et blanchiment d'argent). Ancien employé de la CIA, Edward Snowden a dénoncé le système de surveillance de masse du gouvernement américain. Pneumologue, Irène Frachon a alerté sur la dangerosité du médicament Mediator.

**97 B** - L'accord a été signé entre BSN (futur Danone) et l'Union internationale des travailleurs de l'agroalimentaire (UITA).

**98 A** - Sur les 249 ACI signés à fin 2019 par des entreprises situées dans l'UE, 66 concernaient la métallurgie (source : Commission européenne).

**99 A** - Fondée en 1951, la CEC est l'un des six partenaires sociaux reconnus par la Commission européenne. Depuis 2021, l'instance est présidée par Maxime Legrand, délégué national CFE-CGC au sein du secteur Europe et international.

**100 B** - Entre 2008 et 2019, le taux de syndicalisation au niveau mondial a progressé de 3,2 %, selon l'OIT.

## RÉPONSES